

**Les débuts
d'un Révolutionnaire
Charentais**

L'Abbé Jacques Roux
(1752 - 1794)

par A. Berland

Professeur d'Histoire et Géographie
au Lycée E. - Roux de Confolens

Né à Pranzac en Angoumois le 21 août 1752¹, l'abbé Jacques Roux est surtout connu par ses activités à l'époque de la *Convention*. Extrémiste à un point tel qu'il en retira le surnom d'"enragé" et de "*curé rouge*" il mena ses "*troupes*" des quartiers populaires de Paris à la lutte contre le roi, les accapareurs, les traîtres, les *Conventionnels* (même les *Montagnards*), etc., réclamant la réglementation économique et la Terreur que le Comité de Salut Public devait adopter plus tard.

Il fut un de ceux qui accompagnèrent Louis XVI à l'échafaud, et il refusa avec indignation de recevoir le testament que lui tendait le roi.

Il se proclama aussi le successeur de *Marat*...

Enfin il en fit tant qu'il fut emprisonné et préféra se suicider dans sa cellule plutôt que de comparaître devant le fameux *Tribunal Révolutionnaire*.

Mais Jacques Roux eut aussi des activités étonnantes - bien que moins connues - dans son pays natal, au cours des trente-huit premières années de sa vie.

Issu d'une famille "*bourgeoise*" des confins du *Périgord* (son père était lieutenant juge assesseur au marquisat de Pranzac et ancien officier du régiment de *Hainaut*), le jeune Jacques devint l'aîné des garçons par la mort de son frère François.

Le seigneur du lieu, le puissant comte des Cars, Louis François Marie de Pérusse, s'intéressa à l'enfant, sans doute pour montrer sa gratitude à l'égard de la famille Roux. Pour faciliter la poursuite de ses études au collège puis au séminaire d'Angoulême, puisque telle était la voie que Jacques ou ses parents avaient choisie, il lui fit don d'une *stipendie* du chapitre collégial de Pranzac. Ainsi en 1767, à l'âge de 15 ans, Jacques Roux devenait chanoine, titre qui ne lui conférait pas la prêtrise, mais seulement une bonne rente².

Il dut faire de très brillantes études et être remarqué par ses supérieurs, puisqu'en 1772, à l'âge de 20 ans, il devenait professeur de philosophie au séminaire d'Angoulême³ tout en obtenant en 1776 le vicariat de l'importante paroisse *Saint Jacques* de l'Hommeau, puis celui de la paroisse *Saint Martial* de 1777 à 1780⁴. Il cumula même une autre fonction, de 1778 à 1780: celle d'aumônier du collège *Saint-Louis*, établissement tombé en décadence après le départ des Jésuites⁵.

C'est au cours de ce séjour dans la capitale de l'Angoumois, et alors qu'il continuait à résider au séminaire (à l'emplacement actuel de la Maison du Peuple) que Jacques Roux fut mêlé à une étrange affaire. Le 18 juillet 1779 un coup de feu, tiré du séminaire, blessa mortellement le fils d'un avocat connu, en promenade avec des camarades: le jeune chanoine *Miouille*. Ce fut un véritable scandale. L'enquête

¹ Registres paroissiaux de Pranzac. QD. Charente: 3me - 292.1.

² Abbé Legrand: "*L'église et le chapitre collégial de Pranzac*" in BSAHC année 1890-91.

³ Abbé Nanclars. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême* Tome II, p.520.

⁴ Registres paroissiaux de *St-Jacques* de l'H. et de *St-Martial*. A.D. Charente 3 F 16-7-2 et 3 F 16-9-4.

⁵ Boissonnade et Bernard: "*Histoire du collège et du Lycée d'Angoulême*", Angoulême 1895 p.195.

aboutit à l'arrestation du supérieur du séminaire et de quelques prêtres dont *Jacques Roux* qui s'était réfugié entre temps à *Pranzac*. Les inculpés feront appel au Parlement de Paris et furent finalement graciés par le roi. Mais comment en était-on arrivé là.

Un fait certain, car plusieurs témoins l'on rapporté: on lançait des pierres presque toutes les nuits, depuis deux mois, contre les fenêtres du séminaire. Qui les lançait, et à qui en voulait-on? Très vite, d'après les témoignages, on acquit la conviction que c'étaient des séminaristes qui voulaient se venger de leurs professeurs et particulièrement de *Jacques Roux*, sans doute en raison de son attitude sévère envers ses élèves.

Il semble alors que les prêtres, excédés, notamment *Jacques Roux*, aient conseillé à un subalterne, le frère *Ancelet*, de veiller, et au besoin de tirer, pour effrayer les lanceurs de pierres. Mais, malheureux concours de circonstances, le coup de feu atteignit quelqu'un qui précisément ne lançait pas de projectiles! Toujours est-il que le rôle et l'attitude de *J. Roux* dans cette affaire apparaissent assez troubles⁶.

Il en perdit en tout cas ses fonctions de vicaire de *Saint-Martial* et d'aumônier du collège, mais demeura néanmoins professeur de philosophie au séminaire jusqu'en 1784. Pourquoi quitta-t-il ensuite le diocèse d'*Angoulême* pour celui de *Saintes*? A l'en croire, c'est à la fois pour raison de santé et parce que l'évêque d'*Angoulême*, d'*Albignac de Castelnau*, lui refusa une cure à laquelle il avait le droit de prétendre⁷.

On retrouve *J. Roux* au château de *Montauzier*, près de *Baignes*, dans l'enclave du *Petit Angoumois* qui dépendait, au point de vue religieux, du diocèse de *Saintes*. Il y fait fonction d'aumônier du château qui appartenait au puissant comte de *Montauzier*: *Anne Marie André de Crussol d'Uzes*, un des futurs rédacteurs du cahier de doléances de la noblesse d'*Angoumois*. Son séjour y fut bref (1785-86), mais le curé de la paroisse voisine de *Sainte-Radegonde* attesta: "*qu'il a eu pendant ce temps des mœurs irréprochables et qu'il a édifié le public par la régularité de sa conduite ecclésiastique*"⁸.

En 1787 il obtint le vicariat d'une paroisse importante: *Cozes*, en *Saintonge*, dont le seigneur était le duc de *Richelieu*. C'est là qu'il allait révéler pour la première fois ses outrances et ses extravagances en faisant publier le 30 décembre 1787 dans une feuille locale, "*Le journal de Saintonge et d'Angoumois*"⁹ un poème intitulé "*la fête manquée ou la hure de sanglier portée au château de M... (lisez Montauzier) près Baignes, à Barbezieux*" et signé "*par M. Roux de Pranzac, vicaire de Cozes*". Les 26 vers ne sont qu'un fatras incohérent de réminiscences bucoliques et mythologiques mal digérées. L'auteur prétend par exemple que le vers suivant renferme une allégorie:

"*Près du feu les serpents vous font un mal extrême*".

Le directeur du journal ajoute qu'il a reçu d'autres vers du même auteur, tous aussi incohérents et qui on outre attaquaient des "*ecclésiastiques estimables*". Ces poèmes provoquèrent dans le même journal toute une série de remarques et de qualificatifs peu flatteurs, de la part de lecteurs, à l'égard de "*l'Apollon de Pranzac*", traité de "*rimailleur*" et de "*poètereau emporté par un aveugle délire*". Le 6 avril 1788 le rédacteur du journal faisait même allusion à une épigramme diffamatoire et à des lettres anonymes adressées par un mauvais poète soi-disant persécuté (qui ne peut être que *Jacques Roux*) à des personnes respectables de la ville d'*Angoulême*.

Ainsi donc le vicaire de *Cozes*, non content de s'attirer les railleries par ses vers, commençait à attaquer avec virulence des personnalités civiles et religieuses qui ne lui avaient sans doute pas été favorables en *Angoumois*.

Le bruit de ses exploits littéraires dut parvenir aux oreilles du haut clergé *saintongeais*, car dès le mois de septembre 1788 il était déplacé. En effet nous retrouvons à partir du 14 de ce mois, la signature de

⁶ Abbé *Mazière*: "*L'affaire Mouille*" BSAHC année 1916, p.58. Abbé *Rosset*: "*Mémoire sur le Séminaire*" BSAHC. Année 1868-69 page 349.

⁷ A. *Mathiez*: "*La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*". Paris 1927

⁸ idem p. 125.

⁹ B.M. de *Poitiers*. CM 750 p.409.

Jacques Roux, en tant que vicaire, sur les registres paroissiaux de *St-Thomas-de-Conac*¹⁰, autre bourg *saintongeais* important dont le seigneur était aussi le duc de *Richelieu*.

C'est là, dans cette région proche de l'estuaire de la Gironde qu'il passa l'année 1789 sans faire autrement parler de lui, mais en commençant vraisemblablement à s'enthousiasmer pour l'œuvre de la *Révolution* qui allait dans le sens de ses attaques personnelles contre la noblesse et le haut clergé. Mais il dut aussi partager avec ses paroissiens les moins fortunés la grande espérance puis la grande déception de la nuit du 4 août qui laissait les droits seigneuriaux rachetables et conservait la plupart des anciens impôts.

Et puis vint le printemps de 1790, et le journal de *Saintonge* et d'*Angoumois* d'écrire:

"Que sont-ils devenus ces jours de paix qui éclairaient l'horizon de l'heureuse Saintonge? Les horreurs de l'anarchie et du désordre les ont remplacés; le démon du brigandage a dévasté une partie de son territoire... Cette criminelle insurrection a éclaté à Saint-Thomas-de-Conac dans les derniers jours du mois d'avril..."

Que s'était-il donc passé? De nombreux témoignages nous l'apprennent¹¹. Le 25 avril "*la populace ameutée*" commença par briser les bancs de l'église, puis le 28 et le 29 les châteaux de *Boisroche* et de *St-Georges des Agouts*, appartenant au seigneur de *Bellegarde*, et la maison du notaire *Martin* furent pillés et incendiés par "200 *séditieux*". On fit même rôtir les 10 chiens de chasse du seigneur qui fut même blessé d'une balle. Le 30, plusieurs châteaux de paroisses voisines furent menacés par les révoltés dont le nombre s'élevait à plus de 500.

La municipalité de *Saintes* dut envoyer un détachement de 220 hommes de troupe qui ramena 120 prisonniers "*garrottés et marchant deux à deux*"

De nombreux contemporains et plus tard des historiens locaux attribuèrent à *Jacques Roux* la responsabilité des troubles. Le commissaire du roi, *Turpin*, affirma notamment:

*"Le sieur Roux, vicaire de cette paroisse, a une grande part à cet événement; il est généralement accusé d'avoir prêché la doctrine dangereuse qui annonçait aux peuples que les terres appartenaient à tous également, qu'on ne devait plus se soumettre au paiement d'aucuns droits seigneuriaux; on assure encore que non content d'avoir parlé ce langage publiquement dans quelques-uns de ses prosnes, il s'est occupé sourdement par la séduction de faire soulever les peuples contre les hommes favorisés de la fortune... Il est évident qu'il est en fort mauvais prédicament dans cette contrée"*¹².

En fait, *Jacques Roux* ne participa pas directement à ces événements. Les registres paroissiaux en témoignent: dès le 20 avril il avait quitté *St-Thomas* pour la paroisse d'*Ambleville*¹³, dans le nouveau département de la *Charente*; mais celle-ci continuait à dépendre comme par le passé du diocèse de *Saintes*.

Cependant on peut affirmer qu'il avait bien préparé les esprits de ses ouailles par un discours prononcé, selon ses propres termes, "*avec chaleur et dignité*" dans l'église de *St-Thomas*, sans doute dans les premiers jours du mois d'avril. Ce prône curieux, intitulé "*le triomphe des braves Parisiens sur les ennemis du bien public*"¹⁴ voyait dans la prison de la Bastille l'œuvre de la bienveillance divine envers la France, chantait la participation héroïque des femmes à cette journée, et engageait les auditeurs à cimenter, au besoin dans le sang, la nouvelle constitution.

Si la responsabilité directe de *J. Roux* ne doit donc pas être mise en cause (les émeutiers en voulaient au seigneur et au notaire pour des raisons bien précises de perception abusive de droits féodaux et d'accaparement de grains), il est évident qu'il ne se sentait pas la conscience tranquille et qu'il prit la précaution de partir faire une suppléance à *Ambleville* avant que les événements ne tournent mal pour lui.

¹⁰ Registres paroissiaux de *St Thomas de Conac*. A.D. *Charente-Maritime*. Série F.

¹¹ *Louis Audiat: Deux Victimes des Septembriseurs*. Lille - Paris 1897 p.407 et sq.

¹² Archives Nationales F 7 3664.

¹³ AD. *Charente* - 3 F 10-1.

¹⁴ Bibliothèque Nationale 8 L b 39 86 38.

Il ne fut pas inquiété par la justice puisqu'il avait un alibi irréfutable, mais il le fut par les vicaires généraux de *Saintes* qui, ayant eu vent de sa conduite à *Saint-Thomas*, révoquèrent ses pouvoirs de desservant provisoire d'*Ambleville* et le frappèrent même d'interdit, mesure particulièrement grave. De là les protestations indignées de *J. Roux* contre ce haut clergé "*acriscrocraque*" (sic) "*qui exerce depuis tant de siècles le droit sanguinaire de sacrifier quiconque n'est pas le valet zélé des jésuites*"¹⁵.

Mais ces accusations, il ne les lança que quelques mois plus tard, de *Paris*, en prêtant le serment qui le lavait de tout soupçon et faisait de lui le vicaire constitutionnel de la paroisse *St-Nicolas des Champs*. Il en profita pour ajouter qu'il avait été forcé de quitter son diocèse et ses foyers pour échapper à la fureur des méchants qui avaient mis sa tête à prix et pour déclarer que depuis seize ans il n'avait vécu que de ses infortunes et de ses larmes!¹⁶.

Il faut croire que ses infortunes continuèrent puisqu'en 1792 il réclamait à la municipalité de *Pranzac* le montant de la *stipendie* qu'il n'avait pas touché en 1790 et 1791¹⁷.

Ce fut la dernière fois qu'il se signala dans sa province natale. Le reste de sa vie allait appartenir à l'histoire de la *Révolution*.

Mais ses compatriotes avaient eu le temps de le juger, et de quelle manière!

Le docteur *Claude Gigon* écrit:

*"Né d'une famille honorable, élevé dans des occupations littéraires distinguées, destiné aux fonctions pacifiques du sacerdoce, tout en lui fait d'abord présager une existence utile et modeste, lorsque l'ambition, les excitations d'une nature perverse, les violences et les mauvais exemples du temps le jettent hors des voies régulières qu'il devait parcourir et en font un énergame qui ne recule devant aucune idée"*¹⁸.

Le vicaire général de *Saintes*, *Taillet*, l'avait lui aussi bien connu :

"La France a produit beaucoup de monstres en huit ans, il est un des plus méchants et en même temps des plus dangereux parce qu'il cache sous les dehors de la douceur une âme infernale".

Et il concluait par cette phrase terrible:

*"Cet homme n'est point né en Saintonge, il est du pays de Ravaiillac"*¹⁹.

∩

¹⁵ Bibliothèque Nationale 8 Lb 39 86 38.

¹⁶ *A. Mathiez*. Op. cit. p.129.

¹⁷ A.D. Charente L 440 p.73.

¹⁸ Dr *Cl. Gigon*: "*Les Victimes de la Terreur du département de la Charente*". Angoulême 1866.

¹⁹ *A.A. Taillet*: "*Mémoire concernant l'état de la religion dans le diocèse de Saintes... Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*". Année 1902.